



Donation pleine propriété Construction

Par **cookies14**, le **23/11/2012 à 19:48**

Bonjour,

Ma copine et moi nous sommes pacsé, elle a reçu une donation entre vifs en avancement de la part successorale (en pleine propriété).

Je voudrais donc savoir si il y a possibilité d'avoir la moitié du terrain étant donné que nous allons construire dessus.

Car a l'heure actuelle certaine banque nous refuse le crédit a cause du fait que le terrain ne appartient pas. Quelle est la solution le plus simple? Le notaire nous avais dit qu'il y avait aucune solution pour que je sois aussi le propriétaire.

Cordialement